



Ces profs empêchés de travailler

La gestion complexe de la mobilité dans l'Éducation nationale aboutit à ce que des enseignants ne puissent exercer. Le ministère veut revoir ce système aberrant.

Frédéric Gouillard

IL MANQUE des enseignants un peu partout en France – 3 000 postes n'ont pas été pourvus aux derniers concours de recrutement –, et pourtant des professeurs dûment diplômés ne peuvent exercer leur métier. C'est l'incroyable paradoxe qui touche de nombreux professeurs, comme le montrent les témoignages que nous avons recueillis (*lire ci-contre*). En cause : un système d'affectations et de mutations bien trop complexe. Résultat, des enseignants qui ont choisi de suivre une compagne ou un compagnon et n'ont pas obtenu leur mutation se retrouvent à ronger leur frein en attendant un poste, sans percevoir de salaire.

Pour pouvoir de nouveau exercer, ils doivent attendre que leur « disponibilité » se transforme en mutation effective. « Il faut bien comprendre que c'est un métier où il est très difficile d'obtenir la mutation qu'on souhaite, explique William Lafleur, professeur d'anglais qui a démissionné cet été de l'Éducation nationale. Chaque enseignant gagne des points au fil de son parcours professionnel. Mais ensuite, il est impossible de savoir combien il faut de points pour être muté dans telle ou telle académie. Les candidats qui veulent changer

de région font donc des choix à l'aveugle. C'est assez lunaire car on ne peut pas se projeter. La seule chose qu'on sait finalement, c'est que le nombre d'années pour obtenir une mutation va en grandissant. Avant, cela durait entre trois et cinq ans, aujourd'hui c'est de cinq à dix ans, voire plus. »

Les démissions, un effet collatéral

William Lafleur, qui se raconte dans le livre « l'Ex - plus beau métier du monde » (Éd. Flammarion, 448 p., 22 €), considère que ce système kafkaïen est une des raisons du malaise qui ronge la profession. À l'heure où l'Éducation nationale est en forte tension, les nouveaux diplômés n'hésitent plus à refuser de prendre un poste quand leurs vœux d'affectation n'ont pas, ou partiellement, été exaucés.

Autre effet collatéral de cette gestion des ressources humaines : les démissions. Ils étaient 39 270 en 2022, comme William Lafleur, à quitter le navire Éducation nationale contre 30 959 en 2020, soit une hausse de 26 %. « Quand, il y a trois ans, j'ai obtenu ma mutation de la région parisienne à Toulouse, je suis redevenu professeur remplaçant, raconte l'ex-prof d'anglais. À 23 ans, cela ne me dérangeait pas, j'avais l'énergie et la fougue. Mais à 35 ans, après douze ans de métier, c'est frustrant. »

Du côté de la Rue de Grenelle, on reconnaît que le problème est bien réel. « Les affectations sont nationales pour tenir compte des besoins d'enseignement de tous les territoires, indiquent les services de Gabriel Attal, le ministre de l'Éducation. On travaille actuellement à un système d'affectation plus humain et plus individualisé, avec un meilleur accompagnement. Mais c'est un travail au long cours. »

Ce chantier de l'attractivité du métier d'enseignant, l'ancien porte-parole du gouvernement l'a ouvert il y a quelques jours avec les organisations syndicales. Dans les points qu'il entend améliorer, Gabriel Attal a listé le déroulement de carrière avec, au menu, la mobilité et l'affectation des stagiaires.

Le locataire de l'hôtel de Rochechouart veut aller vite puisque après une période de concertation, il souhaite annoncer des mesures d'ici à la fin de l'année. Des dispositions nouvelles qui concerneront les professeurs déjà en poste, comme les étudiants peu enclins à embrasser une carrière où la mobilité est souvent perçue comme un obstacle plus qu'une opportunité.



On travaille actuellement à un système d'affectation plus humain et plus individualisé

Gabriel Attal,
ministre de l'Éducation nationale

